

Deux mois d'abonnement remboursés aux fidèles du TER

Carole Delga, la présidente de région, annonce des dédommagements pour les usagers des transports ferroviaires.



Deux mois d'abonnement remboursés aux fidèles du TER

À la suite des mouvements de grève et après le bilan du service TER 2019, la présidente de région, Carole Delga, a obtenu pour le mois de février d'importantes indemnités pour les usagers et a décidé de reconduire la prime fidélité en mars.

« Pour dédommager les usagers et remercier les plus fidèles, j'annonce trois mesures :

En premier lieu, nous avons obtenu hier, avec l'ensemble des présidents de Région, le remboursement, en février, par la SNCF de tous les abonnements du mois de décembre.

En Occitanie, nous irons plus loin. Je m'engage donc à nouveau en 2020 à reverser, en mars, les pénalités, que j'ai durcies dans le nouveau contrat avec la SNCF, aux abonnés annuels et dans une certaine mesure mensuels. Concrètement, pour un usager dont le coût d'abonnement en moyenne est de 390 €/an participation de l'entreprise incluse, nous allons lui rembourser la somme 130 €, soit une économie de 33 % pour un salarié en 2020.

Enfin, ces deux mesures seront complétées, en sortie de conflit, par un grand plan de reconquête pour en faire bénéficier aussi les voyageurs occasionnels.

La Région déploie depuis quatre ans des efforts inédits en faveur du ferroviaire et mon ambition reste de continuer à inciter nos concitoyens à prendre le train quand cela est possible. C'est LE mode de transports le plus écologique et le plus économique. Je me bats avec la SNCF pour tout mettre en œuvre afin de fidéliser ses usagers et optimiser les conditions de leur déplacement. », a déclaré Carole Delga, ce matin, 9 janvier 2020.

La Région Occitanie a engagé d'importants investissements sur les infrastructures et l'acquisition de nouvelles rames. C'est également pour cela que la présidente Carole Delga et Jean-Luc Gibelin, vice-président en charge des Infrastructures de transports et de la mobilité, ont âprement négocié, en 2018, la convention liant la Région à la SNCF.

Les premiers résultats sont là, avec une croissance de la ponctualité de 4 points, atteignant sur les 11 premiers mois de l'année 89,8 % de trains à l'heure, et une augmentation des dessertes d'ici la fin de l'année de 37 000 places quotidiennes, soit + 40 %.

Une indemnisation des abonnés en deux temps et une nouvelle offre commerciale :

> En dédommagement des grèves : les abonnements annuels, mensuels et hebdomadaires du mois de décembre remboursés dès le mois de février

Les modalités :

- Pour les abonnés annuels : pas de prélèvement au mois de février
- Pour les abonnés mensuels et hebdomadaires ayant pris un abonnement depuis le 5 décembre 2019 : remboursement à 100 % au prorata du nombre de jours impactés par la grève.

> Versement de la prime de fidélité : les abonnements annuels du mois de mars ne seront pas prélevés par redistribution des pénalités dues par la SNCF. Cette mesure est en partie étendue en 2020 aux abonnés mensuels.

- Pour les annuels : pas de prélèvement au mois de mars
- Pour les abonnés mensuels ayant pris un abonnement en octobre ou novembre 2019 : bon de réduction de 25 % du prix d'un abonnement mensuel.
- Pour les abonnés mensuels ayant pris un abonnement d'au moins 6 mois en 2019 : bon de réduction de 50 % du prix d'un abonnement mensuel.

> Nouvelle offre : tout abonné mensuel qui prendrait un abonnement annuel en mars ou en avril 2020 bénéficiera d'un mois gratuit supplémentaire.